

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 28

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Madame DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Philippe LERMINEZ est nommé secrétaire de séance.

15 – 12 Décembre 2022

15. *Convention cadre petites villes de demain valant opération de Revitalisation du territoire – Commune de Moissac et la Communauté de communes Terres des Confluences*

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 157 de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) définissant l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du 23 novembre 2018,

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » de Moissac / Terres des Confluences, signée le 29 juin 2021,

Considérant que la commune de Moissac et la Communauté de Communes Terres des Confluences ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme Petites Villes de Demain le 23 novembre 2020 par un courrier commun et été labellisées à ce titre par la préfecture du Tarn-et-Garonne le 21 décembre 2020.

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

Considérant que l'enjeu de ce dispositif est de favoriser l'attractivité des communes jouant un rôle de centralité, dans la continuité du contrat Bourg Centre adopté en 2019, sur le volet Habitat et Commercialité ;

Considérant que le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire correspond à celui de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) enclenchée en 2019 ;

Considérant que cette convention s'inscrit dans une dynamique de développement et de valorisation en cohérence avec les orientations de la Communauté de communes, du Département et de la Région ;

Considérant que cette convention a été approuvée en comité de pilotage Petites Villes de Demain qui s'est tenu le 17 novembre 2022 à la Communauté de communes Terres des Confluences ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire avec les différents partenaires dont l'Etat, l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale, la Région et le Département.

Pour copie conforme
Moissac, le 14 décembre 2022



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Philippe LERMINEZ